



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## aéroports

Question écrite n° 47685

### Texte de la question

M. Alain Merly appelle l'attention de M. le secrétaire d'État aux transports et à la mer sur le renforcement de la lutte antiterroriste dans les aéroports français. Un nouveau procédé, l'ionscan, est capable de déceler en quelques secondes à peine tout composant suspect à l'échelle moléculaire sur un passager ou un bagage. Ce système est utilisé en Angleterre, en Israël et en Grèce depuis les Jeux olympiques. En raison d'essais concluants déjà réalisés, soixante-sept détecteurs équiperont les aéroports de Paris d'ici fin 2004. Il souhaiterait savoir s'il pense étendre également ce dispositif aux aéroports provinciaux.

### Texte de la réponse

Le nouveau procédé dénommé IONSCAN est d'un grand intérêt pour la détection des explosifs dans les bagages de cabine et les objets transportés par les passagers. Il permet à un opérateur entraîné de déterminer rapidement si l'objet sur lequel il effectue une recherche contient des traces d'explosif sans avoir à l'ouvrir ou à le démonter. Utilisé sur les bagages ouverts, il constitue un complément particulièrement utile à la fouille manuelle des bagages de cabine. L'installation de ces équipements, qui peuvent être financés par le produit de la taxe d'aéroports, est du ressort des exploitants d'aérodrome. D'ores et déjà, l'établissement public Aéroports de Paris a décidé de les déployer dans les aéroports de Paris-Orly et de Paris - Charles-de-Gaulle. Par ailleurs, les réflexions sur l'organisation des postes d'inspection-filtrage et les procédures applicables en la matière se poursuivent. L'éventualité de rendre l'utilisation des détecteurs de traces obligatoire, dans certaines conditions, est en cours d'évaluation. Le déploiement de ces équipements pourrait alors être envisagé dans les aéroports régionaux dont le trafic le justifie.

### Données clés

**Auteur :** [M. Alain Merly](#)

**Circonscription :** Lot-et-Garonne (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 47685

**Rubrique :** Transports aériens

**Ministère interrogé :** transports et mer

**Ministère attributaire :** transports et mer

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 28 septembre 2004, page 7527

**Réponse publiée le :** 25 janvier 2005, page 877